



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°12-2023-390

PUBLIÉ LE 29 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture Aveyron / Direction de la Citoyennete et de la legalite

12-2023-12-29-00001 - Arrêté modificatif portant constitution de la commission de contrôle de la commune d'ESPALION, commune de 1000 habitants et plus (2 pages)

Page 3

Préfecture Aveyron

12-2023-12-29-00001

Arrêté modificatif portant constitution de la
commission de contrôle de la commune
d'ESPALION, commune de 1000 habitants et plus



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté modificatif n°

du 29 décembre 2023

Objet : **Constitution de la commission de contrôle de la commune de ESPALION**

Commune de 1000 habitants et plus

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de Préfet de l'Aveyron ;

VU l'arrêté n°12-2023-11-06-00099 en date du 06 novembre 2023 ;

VU le souhait du conseil municipal de la commune d'ESPALION de désigner des membres suppléants à la commission de contrôle de la commune d'ESPALION ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté n°12-2023-11-06-00099 du 06 novembre 2023, est modifié comme suit :

3 Conseillers municipaux de la liste majoritaire :

Titulaire : Monsieur TASSIER François
Suppléante : Madame LAMBERT Marie-Laure

Titulaire : Madame HOIRET Isabelle
Suppléant : Monsieur BLANC David

Titulaire : Madame DONOSO Marie
Suppléant : Monsieur SEGONS Philippe

1 Conseiller municipal de la seconde liste :

Titulaire : Madame CARAYOL Ghislaine
Suppléant : Monsieur FABRE Clément

1 Conseiller municipal de la troisième liste :

Madame VERNEREY Christine

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 29 décembre 2023

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX